

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 10
Votants 13

Date de la convocation :
20 Juin 2024

Date d'affichage
20 Juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Conseillers.

Etaient absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Pierrick BARON a donné pouvoir à Franck BRYON, Nathalie BRILLARD a donné pouvoir à Florence GELOIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°59/2024 : **DEVIS COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION (CSPS)**

DEVIS COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION (CSPS)

SECURITE PROTECTION DE LA SANTE :

	ENTREPRISES CONSULTEES	OFFRE (HT)	TECHNIQUE
1	ABG COORDINATION	1 428.00 €	Offre conforme au cahier des charges. Le cabinet prévoit 34 heures de travail dont 3 réunions de chantier et 7 visites inopinées.
2	IPAC CONSEIL	1 755.00 €	Offre conforme au cahier des charges. Le cabinet prévoit 27 heures de travail dont 5 réunions de chantier et 5 visites inopinées

Sur l'expertise de la SEM Orchestr'Am, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à retenir l'offre de l'entreprise **ABG COORDINATION pour un montant de 1 428.00 € HT.**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-RETIENT l'entreprise ABG COORDINATION pour la mission CSPS pour la somme de 1 428.00 € HT,

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le **02 JUL. 2024**
ID : 035-213503246-20240625-59_2024-DE

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

